

**Coordonnées du
Réseau de Santé en Périnatalité d'Auvergne**

Adresse du Réseau de Santé en Périnatalité d'Auvergne à laquelle vous devez retourner cette partie du formulaire de consentement :

RSPA
Pôle F.E.E.- CHU Estaing
1 Place Lucie et Raymond Aubrac
63003 Clermont-Ferrand Cedex 01

Tel : 04.73.75.05.70 ou 04.73.75.03.12



**Partie du formulaire à détacher
et à retourner au RSPA**

**Les Maternités du RSPA et ses
Centres Périnataux de Proximité**



Info & consentement RSPA / Conseil Scientifique / 21-12-06
© RSPA version 5 : 04/07/16 référence 380 000

**Réseau Santé en Périnatalité d'Auvergne
Carte d'identification Patient**

Munissez-vous de cette carte lors de chaque visite chez un professionnel de santé adhérent du RSPA. Elle vous sera demandée pour qu'il puisse vous identifier dans l'outil informatique à partir duquel se gère votre dossier médical. Elle est unique pour l'ensemble de vos grossesses. En cas de perte elle pourra être régénérée. **Conservez-la avec votre carte Vitale**

**Document d'Information
Recueil de Consentement**



**Réseau de
Santé en
Périnatalité
d'Auvergne**

*Maternité
Sécurité
Proximité
Qualité...*

Adresse Postale :

RSPA
Pôle F.E.E. - CHU Estaing
1 Place Lucie et Raymond Aubrac
63003 Clermont-Ferrand Cedex 01
SITE WEB :
<https://www.esante-auvergne.fr/communaute/rspa>

Téléphone :

**04.73.75.05.70
04.73.75.03.12**

Pour la santé de la mère et de l'enfant

Réseau Santé en Périnatalité d'Auvergne (RSPA)

Le RSPA est un réseau de santé « ville-hôpital », pour améliorer la qualité de la prise en charge des femmes enceintes et de leurs enfants. Il assure la continuité, la coordination des soins entre tous les professionnels de santé (ville, clinique, hôpital..) ainsi que l'optimisation de l'orientation des mères et des nouveaux nés dans le respect des principes de la graduation de leur besoin en soins. Il répond ainsi à l'obligation légale de maillage du territoire en matière de santé périnatale.

Le RSPA contribue à améliorer la circulation des informations médicales entre les professionnels, dans l'intérêt des patients et le respect de la confidentialité, en mettant en place un **Dossier Médical Périnatal Commun Partagé**. Ce dossier, dont l'accès est réservé uniquement à des professionnels autorisés, est indispensable à votre prise en charge et à votre suivi. Il ne peut être utilisé qu'avec votre consentement. Ce dossier informatisé a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL (n°2010-031)

Le RSPA vous offre une **sécurité nouvelle** en permettant, avec votre accord, à tout professionnel de santé de votre choix et membre du RSPA d'accéder à votre dossier à tout moment.

Le RSPA est en capacité d'exporter des données médicales, issues de votre dossier périnatal, vers votre dossier **DMP*** dès lors que celui aura été créé

* Le DMP est votre **Dossier Médical Personnel** informatisé mis en place par le ministère de la santé et dont le déploiement national a commencé le 5 janvier 2011 (autorisation CNIL du 2 / 12 / 2010)

Coordonner le suivi de votre grossesse

Votre IDENTIFIANT

Pourquoi un identifiant ?

Pour que les échanges d'informations médicales relatives à votre prise en charge puissent se faire à travers l'outil informatique, chaque professionnel de santé adhérent au réseau doit pouvoir vous identifier avec un numéro unique.

Celui-ci vous sera demandé lors de chaque consultation chez l'un d'entre eux. La carte d'identification ci-dessous est la **CLEF D'ACCES** à votre dossier informatisé. **Gardez-la avec vous comme votre carte Vitale.**

Que faire en cas de perte de votre carte d'identification ?

Prenez contact avec la coordination du réseau ou avec un professionnel de santé assurant le suivi de votre grossesse pour leur signaler la perte.

Le Réseau de Santé en Périnatalité d'Auvergne vous fera parvenir une nouvelle carte sur demande écrite de votre part.

Votre carte pour vous identifier au sein du réseau

Réseau de Santé en Périnatalité d'Auvergne
Carte d'identification patiente

NOM : _____

NOM DE JF : _____

PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : __/__/__

Identifiant Réseau : «valtest»



Votre CONSENTEMENT

(A renvoyer au siège du réseau)

NOM : _____

NOM DE JF : _____

PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : __/__/__

Identifiant Réseau : «valtest»



Le RSPA a mis en place un système informatique destiné à faciliter les échanges de données médicales entre les professionnels et les établissements de santé adhérents du réseau.

Les informations recueillies lors de votre prise en charge feront l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique réservé à l'usage des professionnels de santé adhérents du Réseau de Santé en Périnatalité d'Auvergne.

Ces professionnels de santé, ainsi que l'équipe de coordination du réseau, se tiennent à votre disposition pour vous communiquer ces renseignements ainsi que toutes informations nécessaires sur votre état de santé*.

* Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

- J'accepte ma prise en charge au sein du RSPA ainsi que la gestion informatique de mon dossier médical périnatal.
 Je consens je refuse à ce que des données issues de ce dossier contribuent à enrichir mon DMP

Fait à :

Le (date) :

Signature :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Carte à garder par le professionnel de santé qui a ouvert le dossier

NOM : _____

NOM DE JF : _____

PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : __/__/__

Identifiant Réseau : «valtest»

